



# éole-info

Energie éolienne: les faits N° 25 | Décembre 2012

## 10 % d'éolien d'ici 2035

**L'éolien est l'un des piliers sur lesquels s'appuiera l'approvisionnement futur de la Suisse en énergies renouvelables : selon les projections de Suisse Eole la production nationale atteindra 2 térawatt-heures (TWh) en 2020 et 6 TWh à l'horizon 2035. Le développement de l'éolien respectera les principes de durabilité et les zones protégées d'intérêt national.**

Les calculs effectués jusqu'ici pour déterminer le potentiel éolien de la Suisse reposent sur des hypothèses dépassées : ainsi se sont exprimés le 26 novembre à Berne les conseillers nationaux Isabelle Chevalley et Bastien Girod, respectivement présidente et vice-président de Suisse Eole. En décidant de sortir du nucléaire, l'Allemagne, premier marché européen de l'éolien, a révisé sa stratégie en la matière : elle mise désormais aussi sur une augmentation de l'efficacité d'installations développées spécialement pour les régions de l'intérieur, où les vents soufflent moins fort que sur les côtes. Munies de pales plus longues qui leur offrent une prise opti-

male du vent, ces nouvelles éoliennes sont cependant à peine plus grandes et plus visibles que celles de 150 m de hauteur qui représentent le standard actuel.

### Un objectif plus élevé devient réaliste

En Suisse également, cette évolution technologique devrait se traduire par un bond en avant. Sur la base des derniers calculs de Meteotest, qui prennent en compte les nouvelles installations, Suisse Eole a revu ses hypothèses à la hausse. L'association a donc monté la barre de plusieurs crans : d'ici 2035, la contribution de l'éolien à l'approvisionnement de la Suisse en courant vert pourra atteindre pas moins de 10%. Les projets actuels, dont certains sont bien avancés, permettent de mettre le cap sur un objectif intermé-

#### Prise au mot

**«Je trouve que les éoliennes ont une certaine beauté, y compris dans un paysage alpin.»**

La conseillère fédérale **Doris Leuthard** lors du congrès de Suisse Eole du 25 octobre 2012  
(en savoir plus)



Une conférence de presse pour de bonnes nouvelles



Le nouveau potentiel suscite un grand intérêt

diaire réaliste de 2 TWh à l'horizon 2020. A lui seul, le canton de Vaud devrait fournir entre le quart et la moitié de cette production, selon la révision en cours de son plan directeur.\*

Comme l'ont indiqué Isabelle Chevalley et Bastien Girod lors de la conférence de presse, l'association approuve dans les grandes lignes la Stratégie énergétique 2050. Un certain nombre de propositions vont dans la bonne direction, notamment le dé plafonnement de la RPC pour l'éolien, la coordination de la planification, la simplification des procédures et, enfin, la reconnaissance de l'intérêt national de la réalisation d'installations de production d'énergie renouvelable, par exemple des parcs éoliens, contribuant dans une mesure appréciable à l'approvisionnement énergétique du pays.

### Tirons tous à la même corde – et du même côté !

La contribution de l'éolien peut être encore supérieure à ce qui était estimé jusqu'ici. A condition que le développement s'accélère : Suisse Eole invite le Conseil fédéral à inscrire dans sa stratégie l'objectif d'une production durable (sans toucher aux zones protégées d'intérêt national) de 6 TWh d'ici 2035. L'objectif officiel de 4 TWh à l'horizon 2050 pourrait donc être atteint bien plus rapidement et être au moins dépassé de 50 %. Ces 6 TWh ne représentent de loin pas l'entier du potentiel éolien à long terme de notre pays, que Meteotest situe entre 9 et 11 TWh. Pour atteindre l'objectif 2035, il faudra construire quelque 120 parcs de 5 à 10 éoliennes entre Genève et les Grisons. A titre de comparaison, le land allemand de

Rhénanie-Palatinat, deux fois plus petit que la Suisse avec une densité de population légèrement supérieure, compte aujourd'hui quelques 1200 éoliennes.

L'éolien est une partie de la solution. Il repose sur une technologie éprouvée, permet de produire davantage d'électricité en hiver et ses coûts sont intéressants. Les cantons et les communes ont d'excellentes cartes en main : ils peuvent influencer les projets ainsi que la sécurité de planification et d'investissement. La Confédération, quant à elle, crée les conditions favorables au développement de l'éolien en élaborant un plan national. Suisse Eole invite tous les acteurs à tirer à la même corde, car aucune piste ne doit être négligée si l'on veut réussir le virage énergétique !

\* Les besoins de la Suisse en électricité oscillent entre 58 et 60 TWh par an. (1 TWh = 1000 GWh = 1 milliard de kWh)

### ● [Dossier](#)

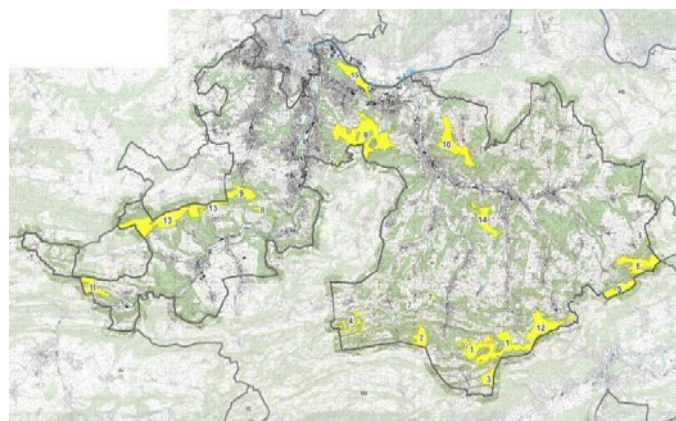
#### Le potentiel éolien de la Suisse selon les principes de durabilité (critères de l'OFEV)

(1 TWh = 1000 GWh = 1 milliard de kWh)

	Vitesse de vent > 4.5 m/s (à la hauteur de la nacelle)	Vitesse de vent > 5.0 m/s (à la hauteur de la nacelle)
<b>Scénario 1 (aujourd'hui)</b> Hauteur de mât 100 m Diamètre du rotor 100 m	10.6 TWh	6.6 TWh
<b>Scénario 2a / 2b (demain)</b> Hauteur de mât 100/120 m Diamètre du rotor 128 m	14.3 / 18.2 TWh	8.8 / 10.7 TWh
<b>Scénario 3 (comme le 2b)</b> mais sans tenir compte des zones de protection	26.8 TWh	17.3 TWh



Eoliennes en forêt (D); possible en Suisse aussi



BL: l'éolien pourrait couvrir 25 % des besoins

## Les éoliennes en forêt, c'est désormais possible !

La législation actuelle permet d'ériger des éoliennes en forêt et dans les pâturages boisés : le Conseil fédéral est arrivé à cette conclusion après un examen approfondi des bases légales. C'est un postulat du conseiller aux États genevois Robert Cramer visant un allègement des règles en vigueur qui est à l'origine de la démarche (**Postulat 10.3722**).

Dans son rapport intitulé « Simplification de la construction d'éoliennes en forêt et dans les pâturages boisés », publié le 10 octobre 2012, le Conseil fédéral conclut que les forêts ne doivent pas être considérées, d'une manière générale, comme des zones d'exclusion. Actuellement déjà, les cantons peuvent donner leur aval à l'implantation d'éoliennes en forêt. Dans les faits, l'autorisation de

défricher doit faire l'objet d'une pesée rigoureuse des intérêts. Les explications du rapport sont intégrées dans un document de l'OFEV intitulé « Aide à l'exécution : Défrichements et compensation du défrichement ». Son but est d'indiquer comment concilier l'implantation d'éoliennes en forêt avec la législation en la matière ainsi qu'avec la protection de la nature, du paysage et du cadre de vie.

- [Télécharger le rapport du Conseil fédéral](#)

## Eoliennes et santé : rapport très rassurant livré aux autorités jurassiennes

Le 5 juillet dernier, les autorités du canton du Jura ont rendu publique une étude d'impact sanitaire intitulée « Effets potentiels des éoliennes sur la santé de la population » commandée à l'association *equiterre*. Cette revue de littérature scientifique conclut que les éoliennes « ne font pas courir de risques majeurs pour la santé physique de la population ». Elle rejoint en ce sens les conclusions d'une compilation semblable publiée peu auparavant aux Etats-Unis par un panel de scientifiques indépendants issus de plusieurs grandes universités, qui rejette fermement l'hypothèse d'un « syndrome sanitaire éolien » généralisable hors de sensibilités individuelles. De même que cette étude américaine de référence, l'étude *d'equiterre* a pris soin d'écarter certaines études marquées de faiblesses méthodologiques, comme le rapport Pierpont (cf. **éole-info 24**).

Les milieux anti-éoliens ont contesté toute valeur au rapport *d'equiterre* au motif qu'il ne s'agit pas d'une étude conduite sur le terrain par des spécialistes. De fait, il est un catalogue systématique de telles études et de leurs résultats, voie de synthèse courante – et utile ! – en science. Le rapport de la biologiste jurassienne Nicole Lachat, mis en exergue l'an dernier par ces mêmes opposants, procédait pourtant d'une même démarche – synthèse de plusieurs études – quoique de manière moins étendue et avec des références appuyées au rapport Pierpont.

- [Rapport santé Jura](#)
- [Infos sur Pierpont et sur l'étude du Massachusetts](#)

## Bâle-Campagne, canton éolien

Si tous les sites éoliens potentiels du canton de Bâle-Campagne étaient réalisés, ils pourraient produire 500 millions de kilowatt-heures et couvrir ainsi le quart des besoins locaux : tels sont les résultats d'une étude publiée le 10 septembre 2012 par le Conseil d'Etat. La production devrait s'élever à 100 GWh (5% des besoins) d'ici 15 ans et à 200 GWh d'ici 25 ans.

Prochaine étape : le canton va modifier son plan d'affectation en tenant compte des différents intérêts en jeu. Tant les citoyens que les communes et les distributeurs sont invités à soumettre

leurs projets. La nouvelle approche du canton en matière de permis de construire est particulièrement prometteuse : des procédures engagées en parallèle et une coordination des services devraient permettre de gagner du temps.

- [Infos du canton de Bâle-Campagne](#)





Le Jura veut produire plus de courant éolien

## Neuchâtel : contre-projet à l'initiative anti-éolienne

Neuchâtel se prononcera au plus tôt en septembre 2013 sur l'initiative populaire « Avenir des crêtes : au peuple de décider! ». Initialement pressenti pour l'automne 2012, ce scrutin a été renvoyé pour permettre au Grand Conseil neuchâtelois l'examen serein de ce dossier. Fin juin, le Conseil d'Etat neuchâtelois a proposé, avec un contre-projet, de rejeter l'initiative. Le contre-projet entend modifier le décret de 1966 – qui protège les crêtes du Jura quasi intégralement – en définissant strictement cinq sites pour la construction d'éoliennes, à savoir Le Crêt-Meuron (7 éoliennes), La Vue-des-Alpes/Le Mont-Perreux (10), La Joux-du-Plâne (4 sur sol neuchâtelois + 7 sur sol bernois), La Montagne-de-Buttes (20) et Le Mont-de-Boveresse (18), conformément au concept éolien cantonal mis en consultation en 2010.

Ce « pari de la concentration et de l'efficacité », comme le définit le conseiller d'Etat Claude Nicati, permet d'éviter la dissémination

et le mitage du territoire. Pour rappel, ce plan directeur incluait les conclusions de nombreuses études, dont une étude paysagère aux critères particulièrement stricts.

Le projet de loi proposé se veut un contre-projet indirect à l'initiative populaire cantonale. La « commission énergie » du Grand Conseil aura considéré également la possibilité d'un contre-projet direct (modification de la Constitution) avant de se prononcer sur la pertinence des cinq sites éoliens prévus, et sur le nombre de machines de chaque site. Le Grand Conseil se prononcera prochainement sur le contenu du plan directeur cantonal, ainsi que sur sa coordination avec le décret de 1966. Les votants neuchâtelois trancheront au final entre le choix du Grand Conseil et l'initiative.

## JU : une stratégie énergétique cap 2035

Le canton du Jura a récemment dévoilé sa stratégie énergétique cantonale 2035. Neuf thèses étayées par un rapport d'experts doivent cadrer les actions à long terme. La société à 2000 watts est l'objectif majeur (via 4000 watts en 2035, contre 6000 aujourd'hui). Maîtres-mots : sobriété et efficacité énergétique, mobilité douce, développement des énergies renouvelables. A cet égard, le Jura pourrait produire 645 GWh d'électricité renouvelable (1,3 fois sa consommation en 2010). Les plus grands potentiels se trouvent dans l'éolien (363 GWh) et le photovoltaïque (130 GWh). « S'il exploitait complètement le potentiel d'efficacité et les énergies renouvelables (avec 90 éoliennes, par exemple), le Jura couvrirait plus que

ses besoins », a souligné le ministre de l'Environnement et de l'Equipement Philippe Receveur. Mais pour l'heure, « 60 % de l'électricité consommée dans le Jura est d'origine nucléaire. Le Jura ne produit que 13 % de ce qu'il consomme, il ne pourra renoncer à aucune source d'énergie, à savoir l'hydraulique, l'éolien, la géothermie et le solaire ».

### ● Stratégie énergétique du Jura

## JU : les moratoires communaux non conformes au droit

Les moratoires décrétés sur les éoliennes dans certaines communes jurassiennes ne sont pas conformes au droit, a constaté l'administration jurassienne. Certaines communes avaient sollicité le Service de l'aménagement du territoire sur ce thème pour modifier leur réglementation communale sur les constructions. Une analyse juridique comme il s'en pratique régulièrement pour examiner la compatibilité d'une réglementation communale avec le droit cantonal et fédéral a révélé qu'une commune ou un canton ne peut pas interdire unilatéralement la construction d'éoliennes

sur son territoire. Seul un plan directeur cantonal ou régional peut exclure cette implantation sur tout le territoire d'une ou plusieurs communes pour autant que d'autres zones soient dans le même temps dédiées à l'énergie éolienne, ont précisé les autorités jurassiennes.

### ● Prise de position du Canton du Jura



Charrat: la plus grande éolienne inaugurée



Une 4e éolienne pour le plus haut parc d'Europe

## Entre Vaud et Neuchâtel, une approche intercantonale fructueuse

Le 23 octobre dernier, les conseillers d'Etat Claude Nicati pour Neuchâtel, Jacqueline de Quattro et Béatrice Métraux pour Vaud, sont parvenus à un accord sur les projets éoliens de Provence et de la Grandsonnaz suite aux doléances exprimées côté neuchâtelois.

Les éoliennes de Provence ne se dresseront finalement pas à moins de 3,4 km du site emblématique du Creux-du-Van – un compromis, Neuchâtel demandait 5 km. En conséquence le parc de Provence ne comptera que seize éoliennes, soit onze de moins que prévu. La Grandsonnaz en conserve dix-sept après le retrait des deux mâts qui surplombaient le Val-de-Travers et le déplacement d'une troisième turbine.

Vaud fonde beaucoup d'espoirs sur ces deux sites «bien acceptés par la population». Un blocage aurait eu beaucoup d'incidence sur sa planification. Cet accord a évité par ailleurs aux deux cantons de recourir à l'arbitrage de la Confédération.

## La plus grande éolienne de Suisse inaugurée à Charrat (VS)

La plus grande éolienne de Suisse a été inaugurée le 11 septembre 2012 à Charrat (VS). Avec sa puissance nominale de 3 MW, sa hauteur de 99 mètres au moyeu et ses pales de 101 mètres de diamètre, Adonis surpasse ses voisins de la vallée du Rhône. Elle devrait produire 6,5 millions de kWh, ce qui correspond à la consommation moyenne de 1800 ménages. Il s'agit de la troisième grande éolienne installée dans la région du coude du Rhône (après celles de Collonges et Martigny), particulièrement exposée aux vents. Ses dimensions et son emplacement promettent donc un excellent rendement. Cinq autres éoliennes devraient être érigées près de Charrat ces prochaines années.

Adonis est propriété de ValEole SA, société appartenant pour moitié aux communes de Charrat, Fully, Saxon, Martigny, Riddes et Saillon, et pour moitié à la société d'exploitation RhônEole ainsi qu'aux distributeurs SEIC, Sinergy, Energie de Sion-Région et Groupe E Greenwatt. Tous sont majoritairement détenus par des collectivités publiques.

- [www.rhoneole.ch](http://www.rhoneole.ch)

## UR : l'armée cède la place à une quatrième éolienne au Güttsch

C'est à cause d'un canon de la forteresse du Saint-Gothard qu'il avait d'abord fallu se limiter à trois éoliennes au Güttsch. Mais la désaffectation des infrastructures militaires a laissé la voie libre à une quatrième installation, prévue dans le projet de 2010. Une nouvelle Enercon E44 a donc pris place en septembre dans le plus haut parc éolien d'Europe. Spécialement conçue pour des sites soumis à de fortes rafales de vent, elle a une hauteur de 55 m au moyeu, un diamètre de 44 m et une puissance de 900 kW. Les quatre éoliennes exploitées par Elektrizitätswerk Ursern (EWU), totalisant une puissance de 3,3 MW, devraient produire 4,5 GWh de courant vert par an.

Elles sont visibles de l'entrée nord du tunnel du Saint-Gothard : quel plus beau symbole du changement énergétique en cours ?

- [Infos sur le parc éolien](#)



Schwyberg: un potentiel qui reste inexploité

## GR : premier coup de pioche pour la future plus grande éolienne suisse

Un record chasse l'autre : à peine la plus haute éolienne de Suisse a-t-elle été mise en service à Charrat (voir plus haut), que l'on apprend la construction d'une installation encore plus grande à Haldenstein, près de Coire. D'un diamètre de 112 mètres, les pales de cette Vestas V112 balayeront une surface de près de 10 000 mètres carrés. Spécialement conçue pour l'Europe centrale, cette éolienne de 3 MW peut tirer profit de vents relativement faibles : elle atteint déjà sa puissance maximale à 10 m/s (36 km/h). Sa tour de 119 mètres permet d'atteindre une hauteur où le vent souffle généralement plus fort. Le développeur et exploitant Josias Gasser attend une production de 4,5 GWh, permettant de couvrir les besoins de près de 1300 ménages.

Le creusage des fondations a démarré le 5 novembre. La phase de test devrait commencer à la fin mars 2013. L'électricité produite sera transportée par la ligne aérienne existante en attendant qu'une ligne à moyenne tension souterraine soit posée. D'ici là, l'éolienne ne pourra pas tourner à plein régime. On attend encore une autorisation de l'Inspection du courant fort.

Le conseiller national Gasser a en outre érigé une petite éolienne sur le site de son entreprise à Coire. L'installation pilote a été mise en service le 1er novembre. Suite à un problème technique, un nouvel essai doit être effectué prochainement. Cette éolienne à axe vertical a pour objectif de tester un nouveau système, composé de quatre roues à rayons portant chacune douze pales et utilisant aussi bien la résistance que la force de propulsion du vent. Selon le fabricant Agile Wind Power AG, la turbine est silencieuse et facile à transporter. Cette installation expérimentale a une puissance de 0,15 MW. Une éolienne de 0,5 MW constituera la prochaine étape.

- [En savoir plus sur l'installation pilote](#)

## FR : Le Schwyberg, feu vert et nouveau recours

En 2009, Greenwatt avait déposé auprès de l'Etat de Fribourg une demande de permis de construire pour neuf éoliennes de 2 MW, appelées à former le parc éolien du Schwyberg (1645 m), sur les communes de Plaffeien et Plasselb. A la mi-juillet de cette année, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions du canton a donné son feu vert à la mise en zone en rejetant les six recours contre ce projet. Cependant, le 17 septembre, plusieurs organisations de protection des oiseaux et de la nature ont annoncé un nouveau recours, contre cette autorisation, auprès du Tribunal cantonal fribourgeois.

Le parc du Schwyberg devrait produire annuellement 35 à 36 GWh, soit 5 % de la production électrique du canton de Fribourg et assurer ainsi la consommation domestique de 9000 ménages.

- [Interview avec Jean-Michel Bonvin, directeur Groupe E Greenwatt](#)



En point d'orgue, l'intervention de Mme Leuthard

## Doris Leuthard : « Les éoliennes ont une certaine beauté ! »

Selon une étude réalisée par la Haute Ecole de sciences appliquées de Zurich, le nombre de communes de Suisse ayant un bon potentiel éolien s'élève à 786, pas moins ! Si tous les sites propices étaient aménagés, cela rapporterait 2,6 milliards de francs aux régions et les investissements créeraient 3400 emplois. Un tel potentiel ne devrait pas rester plus longtemps inexploité. Le congrès de Suisse-Eole du 25 octobre 2012 a fourni l'occasion de mettre en évidence les avantages qu'offre l'éolien aux communes. Ces avantages se traduisent en termes d'image – une région qui accueille des éoliennes témoigne de sa foi en l'avenir – mais aussi sur le plan économique (impôts, fermages, tourisme, promotion des produits régionaux, emplois). Quant aux aspects négatifs, des exemples ont montré comment y remédier autant que possible. La conseillère fédérale Doris Leuthard a souligné le rôle des communes : « C'est aux communes qu'il revient de statuer sur les projets énergétiques. Toutes les parties doivent être prêtes au compromis. » La ministre a pro-

mis aux acteurs de l'éolien de renforcer la coopération avec les offices fédéraux compétents : « Nous allons améliorer la coordination des questions éoliennes entre les différents services du DETEC. » En conclusion de son exposé tenu sans notes, Mme Leuthard a donné son sentiment personnel sur la question : « Je trouve que les éoliennes ont une certaine beauté, y compris dans un paysage alpin. »

- [Présentations et photos](#)

## Efficacité et renouvelables vont dans le même sens

On oppose parfois l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Mais pour réussir le tournant énergétique, on aura besoin de l'une comme des autres, et en grande quantité. C'est de ce constat qu'est partie l'initiative lancée fin août par le WWF. L'idée est d'inscrire dans la Constitution la priorité accordée à l'efficacité énergétique. Autrement dit, en 2035, la consommation nationale ne devrait pas dépasser les chiffres de 2011. La présidente de Suisse

Eole Isabelle Chevalley prouve que les économies d'énergie et les renouvelables vont dans la même direction, puisqu'elle siège en tant que conseillère nationale au comité d'initiative.

- [Télécharger l'initiative](#)

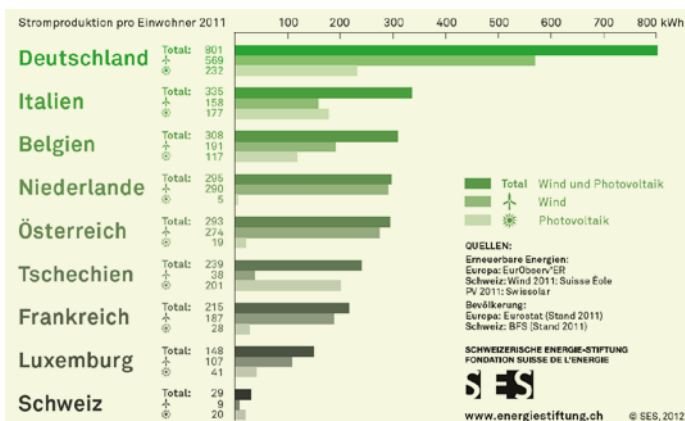
## Un nouveau site pour des projets exemplaires

Le tournant énergétique est bien parti, comme le montre le nouveau site [voici-energie.ch](http://voici-energie.ch). Il présente des projets intéressants couvrant tout l'éventail de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Une carte de Suisse permet de voir ce qui se fait et où. Et la liste s'allonge continuellement. Cette nouvelle plate-forme a pour ambition de montrer le tournant énergétique au jour le jour, entre petites améliorations et grands projets. Avec pour objectif de

donner envie de participer ou de réfléchir à la question. Le site est une initiative de l'AEE.

- [www.voici-energie.ch](http://www.voici-energie.ch)





Eolien et solaire: la Suisse à la traîne



Un nouveau ouvrage de référence

## La Suisse lanterne rouge: il est temps de rattraper notre retard!

La Fondation Suisse de l'énergie (SES) a fait une intéressante comparaison par pays en ce qui concerne la production d'énergie solaire et éolienne par habitant. La Suisse occupe une peu glorieuse dernière place de ce classement. En se reposant pendant des années sur la forte proportion d'hydroélectricité qui caractérise notre pays, le monde politique en a fait un oreiller de paresse et s'est focalisé sur la controverse nucléaire. Depuis que le Parlement et le Gouvernement ont décidé d'abandonner la filière atomique, la Suisse a toutes les cartes en main pour sortir de l'impasse et rattraper son retard.

● [Voir le classement \(en allemand\)](#)

Comparaison par pays en ce qui concerne la production d'énergie solaire et éolienne par habitant

- Allemagne, 801 kWh (champion d'Europe)
- Italie, 335 kWh
- Belgique, 308 kWh
- Autriche, 293 kWh
- République Tchèque, 239 kWh
- France, 215 kWh
- Luxembourg, 148 kWh
- Suisse, 29 kWh

## L'éolien expliqué à coups de plume énergiques par Isabelle Chevalley

Présidente de Suisse Eole depuis 2012, Isabelle Chevalley s'est attelée à la rédaction d'un petit ouvrage avec ce même volontarisme souriant qu'elle affiche au Grand Conseil du canton de Vaud et, depuis 2011, au Conseil national sous la bannière des vert'libéraux.

En une petite centaine de pages abondamment illustrées, elle propose un tour d'horizon vulgarisé des thèmes qui font l'éolien, mettant les faits en première ligne et apportant des réponses circonstanciées aux contrevérités techniques ou aux arguments d'ordre émotionnel régulièrement entendus pour refuser les éoliennes. A paraître en décembre.

Isabelle Chevalley, « L'éolien, mythes & réalités ». Editions G d'Encre, Le Locle, 2012

● [Site web de l'éditeur](#)

## Neuchâtel : Prix de l'innovation pour des moissonneurs de vent

Au début, seules une ou deux éoliennes étaient prévues. Mais avec le temps, le projet a pris de l'ampleur : ce sont désormais onze installations qui devraient tourner sur le site de La Joux-du-Plâne/l'Echelette, produisant à partir de 2014, si tout va bien, suffisamment d'électricité pour alimenter 12 500 ménages. Christian Weber et Roger Stauffer, deux agriculteurs du Val-de-Ruz, ont réussi à gagner 16 de leurs collègues et voisins à leur cause. En 2006, ils ont tous investi 3000 francs chacun afin de fonder une société dans le but de créer un parc éolien. A mesure que le projet se développait, il a fallu trouver des partenaires ayant les reins solides. Et c'est le Groupe E qui prendra en charge la majorité de l'investissement de 60 à 70 millions de francs.

Le courage et l'esprit d'entreprise des deux pionniers ont été récompensés le 23 août par la remise du Prix neuchâtelois de l'innovation agricole. Doté de 3000 francs, ce prix était remis pour la première fois. Il est destiné à soutenir des initiatives rendant l'agriculture neuchâteloise plus attractive, diversifiée et concurrentielle tout en respectant l'environnement.





BS: 100 % courant vert! (Photo: Saucourt, F)

## Bâle-Ville : l'éolien est devenu tout à fait courant

Les clients des Services industriels bâlois (IWB) reçoivent désormais 100 % d'électricité d'origine renouvelable que le distributeur produit avec ses propres installations. Le courant éolien, provenant de Suisse et de l'étranger, représente 10 % du mélange, le reste étant constitué d'hydroélectricité. Les IWB font ainsi œuvre de pionniers.

Comme le montre le comparatif de la Commission de l'électricité (ElCom), le courant vert ne doit pas nécessairement être plus cher : les prix bâlois se situent dans la moyenne suisse. Déduction faite des taxes, ils sont même les plus bas du pays pour les clients

privés. Bâle-Ville applique un prélèvement unique en Suisse de 4,37 centimes par kWh, destiné à promouvoir les économies d'énergie et entièrement redistribué à la population.

● [www.iwb.ch](http://www.iwb.ch)

## Vallée de Conches : un concours pour les petites éoliennes

La vallée de Conches (VS) entend couvrir l'essentiel de ses besoins au moyen des énergies renouvelables. L'association Energieregion Goms a lancé un concours pour les petites éoliennes. L'idée est d'offrir aux bricoleurs et aux amateurs une plate-forme où confronter leurs idées. Un jury a sélectionné dix projets imaginatifs, parfois séduisants, qui seront réalisés et mis à l'épreuve des

faits pendant un an. Le concours dure jusqu'à la fin de l'année 2013 et les visiteurs sont attendus sur l'ancien aérodrome militaire d'Ulrichen.

● [Infos sur le concours](#)

## Consultation des acteurs locaux et régionaux (riverains, associations)

En Suisse, un projet éolien doit surmonter beaucoup d'obstacles pour se concrétiser. Les développeurs et les exploitants doivent respecter une foule de prescriptions concernant le bruit ou la sécurité aérienne, tenir compte de zones d'exclusion et soumettre leurs projets à des études d'impact sur l'environnement. Les associations environnementales et des groupements d'intérêts peuvent s'exprimer lors de l'établissement des plans directeurs, les communes ont leur mot à dire sur les plans d'affectation, les riverains peuvent s'opposer aux permis de construire. En résumé, nulle part ailleurs, la population n'est autant consultée qu'en Suisse sur les projets éoliens. Cela implique un risque plus élevé et des procédures plus longues, donc des coûts plus importants qu'à l'étranger.

## Ne pas oublier

### 25 mars 2013 : Assemblée générale de Suisse Eole

Après-midi. Programme et invitation suivront.

### 18 au 19 juin : Conference of the Windpower Engineering Community

Berlin (D). Conférence en anglais sur des aspects techniques et du développement des projets. ● [En savoir plus](#)

● Tous les autres rendez-vous sont dans [l'agenda de Suisse Eole](#).

## Impressum

éole-info est envoyé par courriel trois fois par an aux membres de Suisse Eole et aux personnes intéressées.

**[S'abonner gratuitement et télécharger les anciens numéros](#)**

**Editeur:** Suisse Eole – Association pour la promotion de l'énergie éolienne en Suisse. [www.suisse-eole.ch](http://www.suisse-eole.ch).

**Rédaction et mise en page:** ideja, Bâle, tél. 061 333 23 02, [vent@ideja.ch](mailto:vent@ideja.ch). En collaboration avec Adequa Communication, La Chaux-de-Fonds.

**Photos:** Page 1: IWB; Page 2: Bernard Gutknecht; page 3: fesa GmbH, Canton Bâle-Campagne; page 4: ADEV; page 5: Bernard Gutknecht, Markus Russi; page 6: Groupe E Greenwatt (photomontage); page 7: Markus Ahmadi; page 8: SES, Couverture; page 9: IWB

© 2012 Suisse Eole. Tous droits réservés.